Le contrat de Professionnalisation 2009

… Détails, changements, avantages ...

Ecole privée de coiffure et d'esthétique
5/7 Bd de la liberté 59800 Lille
Tél : 03.20.42.87.24
www.informatif.net

Ce qui a changé depuis le 1er Janvier 2008

Suppression de *l'exonération spécifique* des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales pour les jeunes de moins de 26 ans .

Mais, application de la « Réduction fillon »

Cette loi vise à ***accorder une exonération*** de cotisation patronale selon un taux dégressif à partir du smic.

Donc la suppression de *l'exonération spécifique* n'entraîne **pas de surcoût pour les entreprises.**

Nouveautés 2009

Prime exceptionnelle de l'état pour toute signature de contrat de professionnalisation de:

2000€ pour les jeunes non titulaire du BAC
1000€ pour les jeunes titulaire du BAC

Sources:
Agefos,forco,opcams
www.travail-solidarité.gouv.fr

En détail:

Référence smic Juin 2009
1321,02€ brut pour 35 h

Coiffure :

Niveau d'entée	16 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Diplôme ou titre à finalité professionnelle, inférieur au niveau 4 + Bac général.	55 % du smic Soit 726.56 €	70% du smic Soit 924.71€	100% Du smic
Diplôme ou titre à finalité professionnelle, égale ou supérierur au niveau 4	65% du smic Soit 858.66e	80% du smic Soit 1056.81	

Esthétique :

1er au 12 ème mois:

Niveau d'entée	16 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Diplôme ou titre à finalité professionnelle, inférieur au niveau 4 + Bac général.	55 % du smic Soit 726.56 €	70% du smic Soit 924.71€	100% Du smic
Diplôme ou titre à finalité professionnelle, égale ou supérierur au niveau 4	65% du smic Soit 858.66e	80% du smic Soit 1056.81	

A partir du 13ème mois
Majoration de 10% pour l'esthétique

Avantages pour l'entreprise :

· ***Allègement des cotisations patronales,*** *dite "réduction Fillon"* lorsque le bénéficiaire du contrat est âgé de 16 à 25 ans ou de 26 à 44 ans

Nouveauté été 2009.
Prime de l'état versée aux entreprises pour la signature d'un contrat de professionnalisation de:
2000€ pour un jeune non titulaire du BAC.
1000€ pour un jeune titulaire du BAC.
Détail sur : www.travail-solidarité.gouv

Exonération des cotisations patronales : assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès) et allocations familiales. L'exonération est applicable aux CDD et aux CDI (pendant la période de formation du bénéficiaire) lorsque le bénéficiaire du contrat est âgé de 45 ans et plus.

Aide incitative de l'État : 200 € par mois (maximum de 2 000 € dans la limite de la durée de l'action de professionnalisation) versés par le pôle emploi, pour l'embauche en CDD ou en CDI de **demandeurs d'emploi de 26 ans et plus** indemnisés par l'assurance chômage (bénéficiaires de l'ARE). L'employeur doit conclure une convention avec le pôle emploi de l'allocataire.
Formation du tuteur : 15 € par heure de formation(40 heures).
Exercice de la fonction tutorale : 230 € par mois pendant 6 mois versés à l'entreprise. **Nos formations en contrat Pro :**
Diplômes d'état
Cap esthétique en 1 an *(460h) Titulaire du BAC* ou en 2 ans *si non titulaire du BAC*
Brevet professionnel Coiffure *(728h)* et Esthétique *(910h).*
Bac pro commerce esthétique *(1100h)*
BTS esthétique *(1100h)*
Qualifiantes:
Spa manager: ***(454h) accessible après le cap esthétique***
Spécialiste corps *(230h) accessibilité après le CAP Esthétique*
Coiffure masculine *(150h) accessibilité niveau Cap* ***Nouveau validée par L'Opcams***
Stylisme *(273h) Titulaire du Bac ou niveau cap coiffure* ***Nouveau validée par L'Opcams***
Techniques *(150h) Niveau Cap* ***Nouveau validée par L'Opcams***
Maquillage Professionnel : (330h) avec notre partenaire Acte Académie Lille

Contacts:
Mme Delporte :06.03.40.59.98
Mr Masson :06.80.24.94.18
Accueil Informatif: 03.20.42.87.24